



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION UTILISATION NATIONALE SAUVETAGE A L'EAU

COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DE SAUVETAGE à L'EAU

Procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2014 par messagerie

Ont participés : Christian KARCHER, Alexandre BALZER, Daniel FROUIN, Daniel PINCON et Denis LE BERRE

Bilan de l'année écoulée. Licences, concours

LICENCES – 496 chiens licenciés pour 435 propriétaires en 2014, nous avons 576 licences en 2013

Répartition des licences : 303 chiens licenciés clubs, 163 CFCTNL et 30 clubs étrangers

Licences Conducteurs : 49 dont 11 étrangers

Concours - 21 concours étaient proposés au calendrier, 3 ont été annulés

417 participants en 2014, 510 participants en 2013, 557 en 2012 - 640 en 2011. La modification de la durée du suivi au Brevet mer à bien augmentée le nombre de participant. Par contre le nombre de participants est en net diminution.

Championnat et coupe 2014

Championnat de France

Le championnat de France a été organisé par le CFCTNL, section La Presqu'île le 22 juin sur la plage d'Urville-Nacqueville. Vainqueur, Wizlo-Eole avec 115 points, Chien d'eau Portugais à Monsieur Paulin Joseph de Action Chien Sécurité Aquatique, deuxième Dubaï de Child Of Brice avec 112 points, Terre Neuve à Monsieur Prévost Jérôme de la Section de Bréhec, troisième, Dear'Val du Pré aux Vanneaux avec 111 points, Terre Neuve à Monsieur FAGUER Jean Yves du club de la Pommerit Jaudy

Coupe de France

La coupe de France a été organisée par le club Les Aqua Chiens 37 le 3 août à Hommes. Vainqueur, Wizlo-Eole avec 98 points, Chien d'eau Portugais à Monsieur Paulin Joseph du club Action Chien Sécurité Aquatique, deuxième, Enzo Guisachan avec 96,5 points, Golden Retriever à Monsieur Allaire Alexandre du club ATNLA avec 96 points, troisième Newfiesdog Golzilla avec 94,5 points, Terre Neuve à Monsieur Paulin Joseph de Action Chien Sécurité Aquatique

Projet calendrier 2015

Au calendrier provisoire, 24 clubs et sections ont proposé des dates de concours réparties d'avril à octobre.

Il est à souligner que certains clubs ne proposent toujours pas de concours alors que le règlement le prévoit. Cette situation doit évoluer afin que les clubs puissent continuer à être affiliés à leurs canines territoriales. Il est donc demandé aux présidents de club que cet état soit modifié en 2016.

Coupe et championnat de France 2015

Coupe de France: Le club du CCSA (Club Canin de Sauvetage Aquatique) a déposé sa candidature pour l'organisation de la coupe de France 2015, la Commission l'en remercie et autorise son organisation le 20 septembre à sur le plan d'eau de Vichy

Sélection pour la coupe de France: 22 chiens sont sélectionnables

Juge pressenti, Daniel FROUIN

Plongeurs pressentis, Jeanne Le Berre, Dominique Deschamps

Championnat de France: Le championnat sera organisé par le club Les Sentinelles des Côtes les 23 et 24 mai à Chef de Baie

Sélection championnat de France : 16 chiens sont sélectionnables.

Juges pressentis : Pour le suivi, Marie-Claude Cresson-Tahon et les exercices Alain Rolland

Plongeurs pressentis: Gérard GABRIEL et Jean Paul ROBINIER

La Commission attend des propositions de candidature pour l'organisation en 2016.

Plongeurs

Le nombre de participation des plongeurs aux concours sera limité au maximum à 4 par année. De plus, les plongeurs sont défrayer au même tarif que les juges suivant les coûts validés par la SCC. Ils ont obligations de respecter cette règle.

Règlements

La mention excellent au 3ème degré est exigée pour accéder aux sélectifs.

Durant l'année 2015, les juges et la Commission se réuniront afin de modifier le règlement et le mettre en adéquation l'évolution de la discipline et les recommandations de la SCC.

Rapport de concours

Pour les rapports de concours, le format informatique sera obligatoire, il est disponible sur le site de la CUNSE .A la fin de la journée, les résultats sont imprimés en trois exemplaires signés par le juge : un exemplaire pour le juge, un exemplaire pour le club, un exemplaire pour la cunse et la version informatique envoyée au responsable de la Commission en charge de ce dossier.

Questions diverses

Demande de dérogation pour l'île de la Réunion

Pour favoriser le développement où est implanté le club d'ARSE, un plongeur qui officie dans le concours peut également présenter un chien dans un degré différent le même jour. Cette dérogation est accordée ainsi

que l'organisation des deux concours consécutifs avec le même juge. Cette disposition est valable uniquement pour l'Ile de la Réunion et pour l'année 2015

CACT et RCACT

Le président de la CUNSE va faire imprimer des cartons de CACT et RCACT qui seront expédiés à chaque juge concerné en début de saison.

Le juge pourra décerner à un concurrent un CACT (Certificat d'aptitude au championnat de travail) au 1er et RCACT(réserve) au 2ème pour les épreuves du 3ème degré et du Brevet Mer ayant totalisé au minimum 80 points

Bien amicalement,

Le Président de la CUNSE

C. KARCHER